

COMMUNE DE
L'HORME
Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Vingt-quatre, le 05 novembre à 18h30, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement, conformément à la loi, s'est réuni sous la présidence Madame Audrey BERTHEAS, Maire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour porté sur les convocations.

Présents : Présents : BERTHEAS Audrey, CHAPUIS Laurent, OUAKKOUCHE Dalila, ROSSI Xavier, VINCENT BEAUFRERE Claire, NUNEZ Dominique, MACHADO Elodie, PATTE Raphaël, CLAIN Erika, BERNOU Philippe, BECH Françoise, FRANCOIS Pascale, VINCENT Pierre, NOTO CAMPANELLA Camille, CLAVEL Anthony, VAZILLE Angéline, BERNAUD Didier, EYRIGNOUX Sophie, HILTGUN Luca, BENMOSLY Sabrina, CHARVIEUX Sandra, HOSNI Mohammed, GRATESSOLE Celyne, DELEZAY Olivier, COFFRE Annick, MARION Romain

Nombre de Conseillers	
En exercice	27
Présents	26
Votants	27

Absents excusés : MILLET Gaétan a donné pouvoir à FRANCOIS Pascale

Secrétaire de séance : NOTO CAMPANELLA Camille

Délibérations : 2024-91

Objet : Finances /
subvention exceptionnelle à
l'association des Parents
d'Elèves de l'Ecole Publique

Madame le Maire rappelle/expose :



-L'association des « Parents d'Elèves de l'Ecole Publique » a :

- Par contrat de location et bonne et due forme, disposé de l'Espace culturel la Buire le 18 fév. 2024 afin d'y organiser un concours de chant ;
- Faisant face à des difficultés financières, présenté auprès la commune en date du 10 janv. 2024 une demande de subvention exceptionnelle afin de couvrir le montant des frais annexes à cette mise à disposition, soit la somme de 436,90 € ,
- Tenant compte des éléments précités, et dans un souci de respecter l'engagement de principe pris au nom de la Commune par l'exécutif en fonction à l'époque, il apparaît raisonnable que les parties trouvent un compromis reposant sur un effort financier partagé, soit une prise en charge pour moitié (218,45€)

Par suite, Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 218,45 € , au bénéfice de l'association des « Parents d'Elèves de l'Ecole Publique » au titre de l'exercice 2024.

☞ L'assemblée délibérante décide à la majorité :

13 contres : Clavel Anthony, Eyrygnoux Sophie, Hiltgun Luca, Bernaud Didier, Vincent Pierre, Noto Campanella Camille, Bernou Philippe, Delézy Olivier, Gratessole Celyne, Marion Romain, Benmosly Sabrina, Francois Pascale et Millet Gaétan qui a donné pouvoir à François Pascale.

8 absentions : Vazille Angéline, Bech Françoise, Vincent Beaufrère Claire, Rossi Xavier, Nunez Dominique, Charvieux Sandra, Hosni Mohammed et Coffre Annick.

6 pour : Ouakkouche Dalila, Chapuis Laurent, Audrey Berthéas, Patté Raphaël, Clain Erika et Machado Elodie.

- **De ne pas approuver** le principe et le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement 2024, d'un montant de 218,45 €, à l'association des « Parents d'Elèves de l'Ecole Publique »

L'HORME, le 08 novembre 2024

Mme le Maire,
Audrey BERTHEAS

La secrétaire de séance,
Camille NOTO CAMPANELLA

